

## COMMUNE DE ROUSSIEUX

2022 – 017

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Délibération N° DEL 2022\_3\_5

##### **Séance du 3 juin 2022**

Date de convocation : 17/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le 3 juin à 20 heures 00 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Étaient présents : Mmes et MM. VOLLE Christiane, ROVIRA Carine GIREN Didier,, MILLOT Lukas

Étaient excusés : Mme, M. STERN André, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, ROBERT Didier

##### **Objet : Avenant prestation de réalisation du schéma directeur de l'eau: suivi des débits de la source de Merme**

Le Maire explique que comme convenu lors d'une réunion avec le service eau du Département de la Drôme, il convient d'ajouter une prestation au contrat passé avec le bureau d'études Cohérences pour l'intégration du suivi des débits de la source de Merme et la visite des autres sources de la commune au schéma directeur de l'eau.

Il présente la proposition du cabinet d'étude pour cette prestation et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer.

##### LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications du Maire, délibéré et voté à l'unanimité

- APPROUVE l'offre complémentaire du cabinet d'études COHERENCES d'un montant de 8500,00 € HT
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant relatif à cette offre
- SOLLICITE auprès du Département de la Drôme une subvention pour aider la commune à financer ce dossier.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

le 3 juin 2022

Le Maire,